



CHIFFRES CLÉS & PALMARÈS

Analyse réalisée de mai à septembre 2015,
portant sur l'information financière des sociétés de droit français du SBF 120


2015 - 6^e ÉDITION
DES GRANDS PRIX DE LA TRANSPARENCE



ÉDITO

Vers toujours plus de transparence

Pour cette 6^e édition des Grands Prix de la Transparence, nous constatons à nouveau un progrès de la part des émetteurs en matière de transparence de leur documentation financière réglementée.

Cette progression est d'autant plus notable que chaque année les études Transparence que nous menons pour décerner les Grands Prix sont de plus en plus poussées. Ainsi, depuis la 1^{re} édition, les critères étudiés ont été multipliés par 3, passant de 40 en 2009 à 127 aujourd'hui. Quant au temps de recherche d'une information, il a été divisé par 3,5. De plus, les bonnes pratiques sont de plus en plus respectées et l'écart entre les moins bons et les meilleurs élèves ne cesse de se réduire.

Ces progrès vers une information d'entreprise toujours plus transparente sont la conséquence du travail important et minutieux effectué par le régulateur durant des années. C'est sur ce socle réglementaire stable que les émetteurs ont pu bâtir une information plus claire et plus performante, transformant un cadre réglementaire contraignant en levier de création de valeur pour l'entreprise.

Aujourd'hui, je suis heureux de vous présenter les résultats des 6^e Grands Prix de la Transparence. Ces résultats mettent en valeur la constance de certaines entreprises tout comme l'émergence de nouveaux émetteurs. Ils soulignent aussi la volonté de l'ensemble des sociétés du SBF 120, et de leurs équipes, d'aller vers toujours plus de transparence, créatrice de valeur auprès du lectorat.



LAURENT ROUYRÈS
PRÉSIDENT DE LABRADOR

MÉTHODOLOGIE

LES QUATRE PILIERS DE LA TRANSPARENCE

Labrador, expert de l'information réglementée, a élaboré une **méthodologie unique et évolutive**, fondée sur quatre piliers essentiels :



127 CRITÈRES EN 2015, OBJECTIFS ET UNIVERSELS, EXAMINÉS SUR 4 SUPPORTS

Labrador centre son analyse sur les sociétés de droit français de l'indice SBF 120 (soit 113 sociétés en 2015).

Quatre supports d'information financière réglementée sont étudiés en détail :

- le **Document de référence** annuel : 58 critères ;
- le **Rapport financier semestriel** : 15 critères ;

- le **site Internet** et en particulier la rubrique « Information Réglementée » : 29 critères ;

- l'**Avis de convocation**, incluant le *Say on Pay*, à l'Assemblée générale : 25 critères.

Au total, 14 351 données ont été collectées sur un total de près de 452 supports.

VALIDATION PAR UN COMITÉ SCIENTIFIQUE EXPERT

Un comité scientifique, composé de 10 personnalités indépendantes issues d'organismes et d'associations représentant les utilisateurs de l'information, garantit la neutralité et l'équité du classement. Le comité scientifique valide la méthodologie, les critères, les résultats de l'étude et le classement.

Le comité scientifique comprend :

- **Association française de gestion financière (AFG)**, Valentine Bonnet, Responsable du Gouvernement d'Entreprise et de la Déontologie ;
- **Association pour le Patrimoine et l'Actionariat Individuel (APAI)**, Hervé Chefdeville, Administrateur ;
- **École de Management du Pôle Universitaire Léonard de Vinci**, Yves-Alain Ach, Enseignant au département Finance ;
- **Euronext**, François Houssin, Head of Client Coverage France ;

- **Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d'investissement (F2iC)**, Aldo Sicurani, Secrétaire général ;
- **Fédération Française des Actionnaires Salariés (FAS)**, Sylvie Lucot, Membre du bureau et du conseil fédéral, Membre du Collège de l'AMF ;
- **Institut français des administrateurs (IFA)**, Alain Martel, Secrétaire général ;
- **Paris Europlace**, Alain Pithon, Secrétaire Général ;
- **Société française des analystes financiers (SFAF)**, Jean-Paul Pierret, Président de la commission « Émetteurs » ;
- **Société française des analystes financiers (SFAF)**, Martine Léonard, Présidente de la commission « Développement durable ».


CHIFFRES CLÉS DE LA TRANSPARENCE

127

CRITÈRES ÉTUDIÉS

3 fois

plus de critères en 6 ans pour une information plus **précise** et plus facilement **comparable**



Part des piliers dans la note globale

● 2009 ● 2015

43 %


24 %

Précision

26 %

18 %

Comparabilité



15 INFORMATIONS CLÉS TROUVÉES EN **6 MINUTES** CONTRE **22 MINUTES** EN 2010*

*Test annuel.

6

MINUTES

INTRODUCTION COURTE AU CHAPITRE RISQUES

● 2010 ● 2015


42 %

16 %

NOTE MOYENNE 2015

56 %

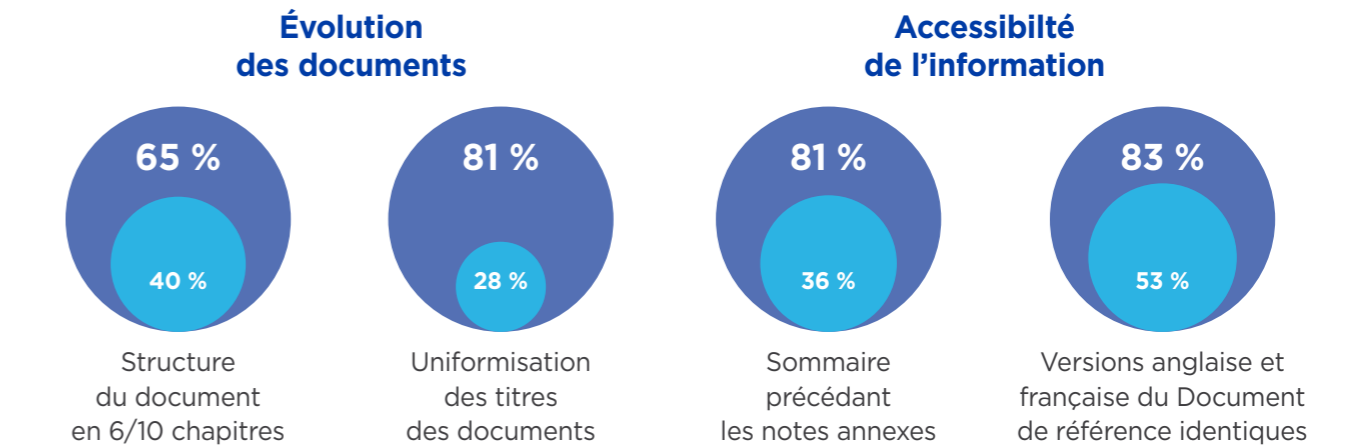
CAC40	63 %
MID CAP 60	51 %
LARGE CAP 60	51 %



ACCÈS À L'INFORMATION FACILITÉ ET CIBLÉ

GAIN DE CONFORT ET D'ACCESSIBILITÉ POUR LE LECTEUR

● 2010 ● 2015

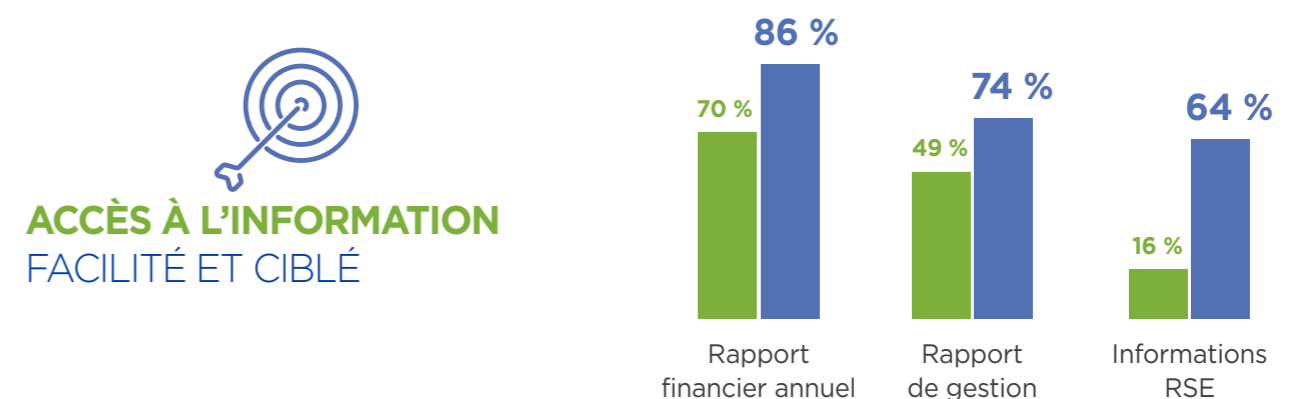


RÉMUNÉRATION VARIABLE DES DIRIGEANTS



TABLES DE CONCORDANCE DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

● 2012 ● 2015



Données issues de l'étude effectuée à partir de la collecte des documents disponibles au 15 septembre 2015.

LAURÉATS DES 12 GRANDS PRIX 2015

GRANDS PRIX POUR L'INFORMATION FINANCIÈRE RÉGLEMENTÉE DANS SON ENSEMBLE



Les nominés :
TF1 - BIC - TELEPERFORMANCE



Le gagnant :



Les nominés :
NATIXIS - VALEO - EDENRED



Le gagnant :



Les nominés :
VALEO - NATIXIS - DANONE



Le gagnant :



Les nominés :
BOUYGUES - CRÉDIT AGRICOLE - CAP GEMINI



Le gagnant :



Les nominés :
MICHELIN - BOUYGUES - ARKEMA



Le gagnant :



Les nominés :
LEGRAND - TF1 - EDENRED

GRANDS PRIX PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Le gagnant :



Les nominés :
EDENRED - SAFT - SCHNEIDER ELECTRIC



Le gagnant :



Les nominés :
CRÉDIT AGRICOLE - NATIXIS - EURAZEO



Le gagnant :



Les nominés :
ARKEMA - BOUYGUES - TOTAL



Le gagnant :



Les nominés :
ORANGE - SUEZ ENVIRONNEMENT - ENGIE



Le gagnant :



Les nominés :
TELEPERFORMANCE - TF1 - ACCORHOTELS



Le gagnant :



Les nominés :
BIC - VALEO - L'ORÉAL

PANEL ÉTUDIÉ

Détail du panel par secteur, avec indice d'appartenance au 31 mars 2015.

BIENS ET SERVICES INDUSTRIELS			
AÉROPORT DE PARIS	CACMID60	EDF	CAC40
ALSTOM	CAC40	ENGIE	CAC40
BOLLORÉ	CACMID60	ILIAD	CACNEXT20
BUREAU VERITAS	CACNEXT20	INGENICO	CACMID60
EDENRED	CACNEXT20	NEOPOST	CACMID60
ELIS	CACMID60	ORANGE	CAC40
GROUPE EUROTUNNEL	CACMID60	RUBIS	CACMID60
GTT	CACMID60	SOITEC	CACMID60
LEGRAND	CAC40	SOPRA STERIA	CACMID60
NEXANS	CACMID60	SUEZ ENVIRONNEMENT	CACNEXT20
REXEL	CACMID60	VEOLIA ENVIRONNEMENT	CAC40
SAFRAN	CAC40		
SAFT	CACMID60		
SCHNEIDER ELECTRIC	CAC40		
THALES	CACNEXT20		
VALLOUREC	CACNEXT20		
ZODIAC AEROSPACE	CACNEXT20		
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES		SERVICES AUX CONSOMMATEURS	
AXA	CAC40	ACCORHOTELS	CAC40
BNP PARIBAS	CAC40	AIR FRANCE-KLM	CACMID60
CNP ASSURANCES	CACMID60	CARREFOUR	CAC40
COFACE	CACMID60	CASINO GUICHARD	CACNEXT20
CRÉDIT AGRICOLE	CAC40	ELIOR	CACMID60
EULER HERMES	CACMID60	EUTELSAT	CACNEXT20
EURAZEO	CACMID60	HAVAS	CACMID60
FONCIÈRE DES REGIONS	CACMID60	IPSOS	CACMID60
GECINA	CACMID60	JC DECAUX	CACMID60
ICADE	CACMID60	KERING	CAC40
KLÉPIERRE	CACNEXT20	LAGARDÈRE	CACMID60
MERCIALYS	CACMID60	MÉTROPOLE TV	CACMID60
NATIXIS	CACNEXT20	NUMERICABLE	CACMID60
NEXITY	CACMID60	PUBLICIS GROUPE	CAC40
SCOR	CACNEXT20	SODEXO	CACNEXT20
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	CAC40	SOLOCAL	CACMID60
UNIBAIL-RODAMCO	CAC40	TECHNICOLOR	CACMID60
WENDEL	CACMID60	TELEPERFORMANCE	CACMID60
		TF1	CACMID60
		VIVENDI	CAC40
PÉTROLE / GAZ / MATÉRIAUX / BÂTIMENT		BIENS DE CONSOMMATION / SANTÉ	
AIR LIQUIDE	CAC40	ADOCIA	CACMID60
ARKEMA	CACNEXT20	BIC	CACMID60
BOUYGUES	CAC40	BIOMÉRIEUX	CACMID60
CGG	CACMID60	DANONE	CAC40
EIFFAGE	CACMID60	ESSILOR	CAC40
ERAMET	CACMID60	FAURECIA	CACMID60
IMERYS	CACMID60	GENFIT	CACMID60
LAFARGE	CAC40	HERMÈS	CACNEXT20
MAUREL ET PROM	CACMID60	INNATE PHARMA	CACMID60
SAINT GOBAIN	CAC40	IPSEN	CACMID60
TARKETT	CACMID60	KORIAN MEDICA	CACMID60
TECHNIP	CAC40	L'ORÉAL	CAC40
TOTAL	CAC40	LVMH	CAC40
VICAT	CACMID60	MICHELIN	CAC40
VINCI	CAC40	MONTUPET	CACMID60
		ORPEA	CACMID60
		PERNOD RICARD	CAC40
		PSA PEUGEOT CITROËN	CAC40
		PLASTIC OMNIUM	CACMID60
		RÉMY COINTREAU	CACMID60
		RENAULT	CAC40
		S.E.B.	CACMID60
		SANOFI	CAC40
		UBISOFT	CACMID60
		VALEO	CAC40
		VIRBAC	CACMID60
SERVICES AUX COLLECTIVITÉS / TECHNOLOGIE			
ALCATEL-LUCENT	CAC40		
ALTEN	CACMID60		
ALTRAN TECHNOLOGIES	CACMID60		
ATOS	CACNEXT20		
CAP GEMINI	CAC40		
DASSAULT SYSTÈMES	CACNEXT20		

CRITÈRES

Les nouveaux critères 2015 sont indiqués en gras.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

- Critères d'ACCESSIBILITÉ**
 - 1 Document en un seul volume
 - 2 Appellation « Document de référence »
 - 3 Existence d'une version anglaise
 - 4 Appellation « Registration document » ou « 20-F »
 - 5 Sommaire général en page 2 avec chapitres et sous-chapitres (2 niveaux)
 - 6 Indication dans le sommaire des éléments constituant le rapport financier annuel**
 - 7 Sommaires intermédiaires à chaque entrée de chapitre, avec 3^e niveau
 - 8 Sommaire précédant les notes annexes aux comptes
 - 9 Présence au sommaire général d'un chapitre ou d'un sous-chapitre RSE
 - 10 Table de concordance avec le règlement CE n° 809/2004 comprenant chapitres et sous-chapitres
 - 11 Table de concordance du Rapport financier annuel
 - 12 Table de concordance du Rapport de gestion
 - 13 Table de concordance sur les informations RSE
 - 14 Numéros de pages dans toutes les tables de concordance
 - 15 Indication des chapitres et sous-chapitres en haut de page côté extérieur
 - 16 Indication société, titre document et année en bas de page
 - 17 Mise en page sur deux colonnes
 - 18 Index par mots clés
- Critères de PRÉCISION**
 - 19 Rapport financier annuel inclus et cité sur la couverture
 - 20 Rapport annuel pour l'Assemblée générale inclus
 - 21 Liste des informations réglementées publiées au cours des 12 derniers mois
 - 22 Informations financières sélectionnées présentées au minimum sur trois ans
 - 23 Segmentation sectorielle similaire
 - 24 Mention du chiffre d'affaires et du résultat des différents secteurs opérationnels dans la description des activités
 - 25 Rapport des CAC sur les conventions réglementées
 - 26 Introduction courte au chapitre « risques »
 - 27 Présentation de chaque risque en deux parties : liens avec l'activité puis gestion du risque
 - 28 Renvois précis depuis le chapitre « risques »
 - 29 Référence à un code de gouvernance de Place
 - 30 Revue annuelle de l'indépendance des membres du Conseil**
 - 31 Identification des membres du comité d'audit et précisions sur leurs compétences
- 32 Indication du taux de présence individuel des membres du Conseil aux réunions**
- 33 Présence du règlement intérieur
- 34 Existence d'une formation des membres du Conseil**
- 35 Rémunération variable des dirigeants en pourcentage de la rémunération fixe
- 36 Modalités de fixation du montant de la rémunération variable
- 37 Conditions de conservation des actions issues de la conversion de stock-options ou de l'attribution d'actions gratuites
- 38 Droits de vote des actionnaires détenant plus de 5 % du capital
- 39 RSE : présentation de la méthodologie du reporting et de son périmètre
- 40 RSE : présence de l'attestation de vérification par un organisme tiers indépendant
- 41 RSE : identification des indicateurs ayant fait l'objet d'une assurance donnée par l'organisme tiers indépendant

- Critères de COMPARABILITÉ**
 - 42 Sommaire en 25 chapitres ou en 6 à 10 chapitres
 - 43 Structure didactique du document
 - 44 Appellation « facteurs de risques » du chapitre concerné
 - 45 Tableaux de sensibilité aux risques de taux et de change
 - 46 Version anglaise identique à la version française, page à page
 - 47 Sommaire structuré des notes annexes aux comptes
 - 48 Colonne « année de référence » à gauche dans les comptes
 - 49 RSE présentée selon 3 parties clairement identifiées : social, sociétal, environnemental
 - 50 RSE : mention d'un référentiel national ou international
 - 51 Tableau des honoraires des commissaires aux comptes existant et conforme à la recommandation de l'AMF
 - 52 Gouvernance : présence d'un tableau de synthèse des recommandations AFEP/MEDEF non appliquées
 - 53 Rémunérations : présence et conformité des tableaux de la recommandation AMF
 - 54 Rémunérations : présence des tableaux de la recommandation AMF numérotés conformément
 - 55 Structure du capital avec sous-totaux significatifs et lignes pertinentes dans un tableau d'évolution sur trois ans

- Critères de DISPONIBILITÉ**
 - 56 Date de dépôt à l'AMF au maximum 5 jours après la date moyenne de dépôt de l'indice
 - 57 Publication de la version anglaise au maximum 7 jours après la date de dépôt à l'AMF de la version française
 - 58 Écart maximum entre la date de publication des résultats (communiqué) et le dépôt à l'AMF = écart moyen de l'indice + 2 jours

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Critères d'ACCESSIBILITÉ

- 59 Appellation « Rapport financier semestriel »
- 60 Existence d'une version anglaise
- 61 Appellation « Half-year(ly) financial report »
- 62 Sommaire général en page 1 ou 2
- 63 Numéros de pages dans le sommaire
- 64 Indication des chapitres et sous-chapitres en haut de page côté extérieur

Critères de PRÉCISION

- 65 Transactions entre les parties liées bien identifiées dans le rapport d'activité
- 66 Risques bien identifiés dans le rapport d'activité
- 67 Résumé des principaux risques

- 68 Présentation des risques sur les 6 mois à venir ou, à défaut, mention négative
- 69 Présence d'informations prospectives

Critères de COMPARABILITÉ

- 70 Présence des 4 parties conformes au règlement général de l'AMF
- 71 Ordre didactique de ces 4 parties : activités, comptes, rapport des auditeurs, déclaration des responsables

Critères de DISPONIBILITÉ

- 72 Date de publication, au maximum 5 jours après la date moyenne de publication de l'indice
- 73 Publication de la version anglaise au maximum 2 jours après la date de publication de la version française

SITE INTERNET

Critères d'ACCESSIBILITÉ

- 74 Accès direct par un moteur de recherche au document de référence de l'année en cours
- 75 Rubrique « information réglementée » dès la page d'accueil « groupe » ou « investisseurs »
- 76 Pas plus de deux clics pour accéder au DDR/RFA depuis la page d'accueil « investisseurs »
- 77 Version interactive du document de référence : existence
- 78 Version interactive du document de référence : présence dans la partie « information réglementée », de même que le PDF
- 79 Pas plus de deux clics pour accéder à l'avis de convocation (brochure) et/ou à l'avis BALO
- 80 Présence des documents nécessaires pour l'Assemblée générale dans la partie « modalités de mise à disposition des informations pour l'Assemblée générale » de la rubrique « information réglementée »
- 81 Version interactive de l'avis de convocation
- 82 Performance du moteur de recherche
- 83 Possibilité d'inscription à un flux RSS
- 84 Possibilité d'envoyer un e-mail aux relations investisseurs

Critères de PRÉCISION

- 85 Présence effective de toutes les rubriques d'information réglementée telles que définies dans l'article 221-1 du règlement général de l'AMF dans la rubrique dédiée
- 86 Présence effective des communiqués de mise à disposition et des documents périodiques dans la rubrique « information réglementée »

- 87 Présence des cinq derniers Rapports financiers annuels dans la rubrique « information réglementée »
- 88 Indication de la date de publication des documents
- 89 Indication du poids des documents PDF
- 90 Présence et accès rapide aux statuts de la société actualisés
- 91 Calendrier des principaux rendez-vous avec un horizon supérieur à 6 mois
- 92 Présence de la date de l'Assemblée générale N+1 dans le calendrier
- 93 Présence d'un compte-rendu de l'AG
- 94 Présence des slides présentées à l'AG
- 95 Cohérence entre l'appellation sur le site et sur la couverture des documents annuel et semestriel

Critères de COMPARABILITÉ

- 96 Appellation de la rubrique : « Investisseurs » (avec, le cas échéant, un autre terme associé)
- 97 Page d'accueil « investisseurs » identique en versions française et anglaise
- 98 Appellation « information réglementée »
- 99 Appellation « regulated information »
- 100 Distinction « information périodique » et « information permanente »
- 101 Présence minimum de rubriques « activités/stratégie », « gouvernance » et « RSE » sur la page d'accueil du site corporate aux côtés de la rubrique « investisseurs »
- 102 Présence minimum de sous-rubriques « actualités », « agenda », « contacts » et « cours de bourse » dans la rubrique « investisseurs »

AVIS DE CONVOCATION

Critères d'ACCESSIBILITÉ

- 103 Appellation « Avis de convocation à l'Assemblée générale »
- 104 Présence de repères de navigation dans le document**
- 105 Sommaire en page 1 ou 2
- 106 Possibilité de vote électronique pré-AG
- 107 Possibilité d'adresser les questions écrites par e-mail
- 108 Fusion entre présentation/objectifs et textes des projets de résolutions
- 109 Existence d'une version anglaise

Critères de PRÉCISION

- 110 Présence sur la couverture des date, heure et lieu de l'AG
- 111 Présence d'un message du Président
- 112 Présence des informations requises par l'article R. 225-81 du Code de commerce
- 113 Informations sur les administrateurs
- 114 Présentation graphique de la composition du Conseil**
- 115 Informations sur l'assiduité aux réunions du Conseil
- 116 Présence d'arguments justifiant explicitement la proposition de nomination ou de renouvellement d'administrateurs
- 117 Présentation des principaux éléments de rémunérations sous forme de graphiques

- 118 Présence des principaux éléments de rémunérations sur les deux derniers exercices
- 119 Exposé de la politique de rémunérations
- 120 Présence du tableau sur l'utilisation des délégations de compétences en cours

Critères de COMPARABILITÉ

- 121 Structure didactique ou non
- 122 Présentation des conventions réglementées soumises au vote**
- 123 Exposé sommaire comprenant au minimum des commentaires sur les résultats, des tableaux de comptes résumés et le tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices
- 124 Pas de dispersion des informations relatives aux administrateurs dont le renouvellement ou la nomination est soumis à l'AG
- 125 Présence du tableau AFEP/MEDEF sur les rémunérations

Critères de DISPONIBILITÉ

- 126 Écart entre la date de l'avis de réunion au BALO et l'AG
- 127 Écart entre la clôture de l'exercice et l'AG

CONTACT

LABRADOR CONSEIL

transparence@labrador-company.com

Tél. : 01 53 06 30 80

LE TOP 20 2015

(Nouveaux entrants 2015 en bleu)

-
1. TF1
 2. NATIXIS
 3. VALEO
 4. BIC
 5. EDENRED
 6. L'ORÉAL
 7. DANONE
 8. TELEPERFORMANCE
 9. CRÉDIT AGRICOLE S.A.
 10. EURAZEO
 11. **BOUYGUES**
 12. RENAULT
 13. **MICHELIN**
 14. SAFT
 15. **ARKEMA**
 16. SCHNEIDER ELECTRIC
 17. LEGRAND
 18. PERNOD RICARD
 19. ACCORHOTELS
 20. **ORANGE**
-

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble de l'équipe Labrador qui chaque année assure le succès des Grands Prix de la Transparence.

Bravo à Amandine Moonwessur, Morgane Karbal et Maxence Evanno, stagiaires au département Conseil, pour l'excellence de leur travail dans la réalisation de l'Étude Transparence.

À propos de Labrador

Créateur et organisateur des Grands Prix de la Transparence, Labrador est une société experte leader de l'information réglementée depuis 1992. Labrador conçoit et réalise pour plus de 140 grandes sociétés cotées à Paris et à Wall Street tout type de documents financiers, extra-financiers ou relatifs à des opérations de marchés. Il en améliore continuellement l'accessibilité au plus grand nombre, la précision, la comparabilité et la disponibilité.

www.labrador-company.com
www.grandsprixtransparence.com